

Ecole française de Banjul

Informations et autorisations parentales pour la sécurité des élèves.

Chers parents,

Les activités périscolaires ont commencé, merci de penser à inscrire votre enfant si vous souhaitez qu'il y participe. C'est encore possible.

L'association des parents d'élèves de l'école de Banjul (APE) ainsi que toute l'équipe sont responsables de la sécurité des élèves pendant le temps scolaire. Afin d'assurer cette sécurité, merci de bien vouloir remplir et signer l'autorisation suivante :

Je soussigné, Madame, Monsieur

- Autorise mon enfantà sortir seul de l'école les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h30 (avant et pendant la période des activités périscolaires, s'il n'a qu'une activité). Et, les mercredis 13h30 et les vendredis 13h après la classe.
- N'autorise pas mon enfantà sortir seul de l'école les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h30 (avant et pendant la période des activités périscolaires, s'il n'a qu'une activité). Et, les mercredis 13h30 et les vendredis 13h après la classe.
Rayer la mention inutile.

Signature obligatoire :

Important : Une garderie est assurée pour tous les élèves de 13h30 à 14h30 **et aussi** pour les élèves qui ne participent qu'à une seule des deux activités périscolaires.

Cette garderie est réservé uniquement aux élèves inscrits aux activités périscolaires.

Les élèves inscrits aux activités périscolaires et n'ayant pas l'autorisation de sortie peuvent apporter leur repas et manger dans la cour de 13h30 à 14h30, en présence du surveillant de la garderie.

Cordialement,
David Lamy
Directeur